

En 1627, Léonard et Gaspard de Gratet reconnaissent tenir en fief des Augustins de Morestel des fonds considérables situés à Dolomieu, au mas de la Couverie. Il y a un grand nombre de plans parcellaires de ces fonds dans les papiers des Augustins. On appelle ce domaine le *fief des Augustins*. Nous en ignorons l'origine. Il en est question dès l'année 1485, et jusqu'à la fin du 18^e siècle. Dès les premières années du 17^e siècle, le nom des Gratet s'y rattache constamment. Nous trouvons en effet, avant Léonard et Gaspard, Pierre de Gratet, de la Tour du Pin (1619) ; ensuite Claude de Gratet, seigneur de Dolomieu, trésorier général de France en Dauphiné (1631) ; Pierre de Gratet, seigneur de Granieu (1644) ; noble Pierre de Gratet (1), seigneur de Brangues et du Bouchage, conseiller du Roi et président en la cour de parlement de Dauphiné, dont nous croyons devoir transcrire ici le testament, ou du moins la partie de son testament que nous trouvons dans les papiers des Augustins :

Testament de feu le seigneur président du Bouchage.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Je soussigné, noble Pierre de Gratet, seigneur de Brangues et du Bouchage, conseiller du Roi et président en la cour de parlement du Dauphiné... Je veux être enterré dans le tombeau de mes ancêtres, qui est dans une chapelle de l'église St-André de Grenoble, si je meurs ici ; et si je décède ailleurs, en l'église où l'on jugera à propos. Si toutefois je meurs du côté de Brangues, je désire être enterré dans l'église des RR. PP. Augustins de Morestel, laquelle a été fondée par les seigneurs du Bouchage ; remettant la cérémonie de mes obsèques à la volonté de dame Laurence de Février (2), ma très honorée mère, que je prie de faire dire pendant une année après mon décès, une messe basse dans la chapelle où est enterré le corps du B. Fr. de Sales (3), vivant évêque de Genève... Je lègue une somme de 100 livres, une fois payable après mon décès, et 15 livres de pension annuellement aux RR. PP. Augustins de Morestel, moyennant laquelle ils seront obligés de dire tous les ans 15 messes dans la chapelle du château de Brangues, quand ils en seront priés de la part de mes successeurs... Fait à Grenoble, dans ma maison d'habitation située en la place St-André, le 11 avril 1645. Signé : De Gratet, testateur. »

Nous trouvons encore Claude de Gratet, seigneur de Dolomieu, héritier de Jeanne de Gratet (1676) ; enfin François de Gratet, marquis de Dolomieu (1758).

Nous laissons à de plus habiles généalogistes le soin de déterminer l'identité ou la différence de quelques-uns de ces noms, et les degrés de la parenté qui les unissait tous. Nous rappellerons seulement que MM. du Bouchage, actuellement vivants, sont de la même famille, et que dans notre jeunesse, nous avons vu vendre, en lots nombreux, et du vivant de M. du Bouchage, pair de France, la terre de Brangues qui était sa propriété patrimoniale.

Nous avons déjà dit que les armes des Gratet, d'azur, au griffon d'or, se trouvaient encore sur la porte de la cure de Morestel, partie de l'ancien couvent des Augustins. Nous pensons que c'est Pierre de Gratet, le testateur de 1645, qui a fait placer cet écusson. Il aura fait restaurer ou agrandir le couvent.

Notes :

(1) Il s'agit probablement de Pierre de Gratet, fils de François et de Laurence de Ferrus, petit-fils de Pierre-Jacques de Gratet, qui décède à Grenoble en août 1650.

(2) Laurence de Ferrus, décédée à Grenoble en 1652.

(3) Bienheureux François de Sales, décédé à Lyon en 1622.